

Luxembourg, le 27 juin 2012

Retrait de l'agrément de EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.

Par arrêté ministériel du 5 juin 2012, l'agrément pour effectuer des opérations d'assurances accordé à l'entreprise d'assurances EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1246, 4a, rue Albert Borschette, est retiré pour toutes les branches autorisées.

La décision de retrait fera l'objet d'une publication au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial B).

Le Commissariat aux Assurances déposera à bref délai au Tribunal de commerce de Luxembourg une requête tendant à la liquidation judiciaire de l'entreprise ou du moins, dans l'immédiat, au prononcé du sursis de paiement.

En cas de liquidation judiciaire, le Tribunal de commerce procédera à la nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs. Le sursis de paiement, s'il était ordonné par le Tribunal, comportera la désignation d'un ou de plusieurs commissaires de surveillance chargés de contrôler la gestion du patrimoine de EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.

Le Commissariat aux Assurances tient le public informé sur la suite des événements par communiqués sur son site Internet.